

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2023**

N° 2023-055

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT TROIS du mois de SEPTEMBRE, à DIX heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, 1^{ère} adjointe, maire par suppléance.

Date de Convocation :

19/09/2023

(report de la réunion initialement prévue le 15/09/23)

Date d'Affichage :

19/09/2023

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER

Absents excusés : *Mesdames Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Monsieur David PETITON*

Pouvoir :

- *Madame Catherine CORNILLOT à Monsieur Jean-Philippe BOSQUET*

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : TAUX DE LA TAXE D'HABITATION

Nous sommes destinataires en date du 1^{er} septembre, d'un mail de la Direction Régionale des Finances Publiques nous informant de la date buttoir du 1^{er} octobre pour se prononcer par délibération sur la modification éventuelle du taux de la taxe d'habitation.

Conformément à l'article 1407 ter du CGI, les communes situées dans le champ d'application de la TLV peuvent instituer une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident que le taux de la taxe d'habitation ne doit pas être modifié.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX

1^{ère} adjointe

Pour le maire empêché

